

Conseil général

Réponse à la question écrite de représentant du formulée en séance du Conseil général le répondu en séance du Conseil général le

M. Mathieu RUEGG
parti Monthey Demain
16 juin 2025
1^{er} décembre 2025

Titre :

Pour une meilleure ponctualité scolaire

Développement :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues.

Il est pour nous primordiale de travailler main dans la main, c'est pour cela qu'après discussion avec les chefs de groupe nous avons décidé de modifier ce postulat et le présenté en tant que question écrite.

En tant que membre du dicastère Enseignement & Formation Professionnelle j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec la direction des établissements scolaires de notre commune. Un constat préoccupant revient systématiquement : les retards fréquents des transports publics du Chablais (TPC) qui nuisent à la ponctualité de nombreux élèves, particulièrement le matin.

Ces retards ne sont pas anecdotiques. Ils ont des conséquences directes sur la qualité de l'enseignement, la concentration des élèves, et parfois même sur leur évaluation. Cette problématique touche les lignes desservant les Giettes-Choëx-Monthey.

Les directions d'école concernées m'ont également fait part de leur frustration face à la difficulté de négociation de la part des TPC, prétextant qu'il n'y avait pas d'autre alternatives. Malgré plusieurs démarches des écoles, les TPC invoquent des contraintes de correspondances et n'ont pas apporté de solutions satisfaisantes. A long terme, c'est la crédibilité même du service public de transport qui est mise en cause.

Face à cette inertie, je dépose la présente question écrite, demandant au Conseil communal de saisir officiellement l'entreprise TPC afin d'engager un dialogue formel et constructif visant à adapter les horaires des lignes concernées, de manière à garantir l'arrivée ponctuelle des élèves dans les établissements scolaires.

Il est également souhaité que le Conseil communal :

- soutienne une analyse conjointe avec les établissements scolaires et les TPC, sur les horaires et trajets problématiques.
- explore, si nécessaire, une intervention au niveau Régional, notamment toutes les villes impliquées dans la même problématique sur les transports scolaire fournis par les TPC.

1. CONTEXTE

Le Conseil communal rappelle que la Ville de Monthey est membre du partenariat MobiChablais, qui regroupe les communes de Monthey, Collombey-Muraz, Troistorrents, Massongex, Aigle, Bex, Ollon et Yverne. Ce dispositif a pour objectif de développer une offre de mobilité publique cohérente et durable à l'échelle du Chablais, en favorisant la coordination des transports régionaux et la réduction du trafic individuel motorisé.

Deux ans après l'introduction du concept MobiChablais, la zone de desservance a été améliorée et les transports scolaires spécifiques ont été intégrés au réseau public régulier. Les élèves empruntent désormais les lignes MobiChablais, assurées par les TPC (Transports Publics du Chablais), dans le cadre de courses cadencées ouvertes à l'ensemble de la population.

Le Conseil municipal a pris connaissance, lors de sa séance du 29 septembre 2025, de la question écrite déposée par M. Mathieu RUEGG, lors du Conseil général du 22 septembre 2025.

Conformément à la décision municipale N° 36/2025, le Service "Infrastructures, Mobilité, Environnement et Sports" (IMES) a été mandaté pour étudier la question, en coordination avec les Service des Ecoles primaires et du Cycle d'orientation et de la formation professionnelle.

2. CONTRAINTES LIÉES AUX TRANSPORTS PUBLICS ET AUX ÉCOLES

L'organisation des transports scolaires intégrés au réseau public repose sur plusieurs contraintes structurelles :

- la nécessité de correspondances avec les gares principales et les lignes régionales;
- des horaires cadencés uniformisés sur l'ensemble du réseau, afin d'assurer la fiabilité des correspondances;
- des lignes qui desservent plusieurs établissements scolaires, entraînant des ajustements délicats selon les lieux et horaires de cours;
- la prise en compte des enfants les plus jeunes, pour lesquels il est très délicat d'effectuer la dépose trop en avance ou de retarder la prise en charge.

3. CONSTAT GENERAL

Rapidement dans la première année de fonctionnement du déploiement complet du système MobiChablais en 2024 intégrant le transport scolaire, plusieurs dysfonctionnements (élèves non pris en charge, bus manquants) et retards avaient effectivement été constatés. Ces difficultés initiales ont fait l'objet de signalements précis de la part des écoles et ont nécessité une période d'ajustement et de dialogue renforcé entre les TPC, les établissements scolaires et le Service IMES.

Une procédure structurée de concertation est ainsi en place entre les TPC, le Service IMES et les directions d'écoles. Des séances de travail planifiées jalonnent l'année scolaire, notamment avant chaque changement d'horaire. Ces rencontres permettent d'évaluer la pertinence des horaires par une analyse fine à la minute près, d'identifier les problèmes récurrents et de formuler des propositions d'ajustement. Selon la problématique, en fonction des lignes impactées, y sont également associées l'une ou l'autre commune voisine.

A ce jour, et selon les informations recueillies auprès des établissements scolaires, la situation s'est notablement améliorée et aucun problème majeur n'a été signalé depuis la rentrée d'août 2025. Cependant, certains retards subsistent. Plus particulièrement, les directions d'établissement ont observé des problèmes sur les lignes Les Giettes - Choëx - Monthey. Ces retards concernent avant tout les courses du matin, impactant la ponctualité scolaire, la concentration des élèves et la mise en route des activités pédagogiques.

Les directions d'école relèvent que, même si ces retards sont gênants pour le bon fonctionnement de l'école, ils demeurent dans une marge généralement tolérable, au vu de la complexité du réseau et des contraintes techniques. Il est toutefois évident qu'il est nécessaire de travailler encore sur l'allègement des contraintes et d'affiner les horaires afin de réduire au maximum ces retards subsistants.

4. ANALYSE DES CAUSES

Les retards constatés s'expliquent par une combinaison de différents facteurs :

- Aléas de circulation (densité importante du trafic, météo, travaux, accidents) sur le secteur Choëx-Monthey;
- Problèmes internes aux TPC (disponibilité du matériel, gestion RH, formation des nouveaux chauffeurs).

5. ALTERNATIVES ÉTUDIÉES

Plusieurs scénarios ont été analysées conjointement avec les écoles :

- Mettre en place un transport scolaire dédié : cette solution a été écartée en raison de son coût très élevé et du risque d'augmentation du trafic routier, sans garantie d'amélioration significative de la ponctualité;

- Ajouter des courses spécifiques sur certains horaires sensibles : des renforts ciblés ont déjà été introduits, mais chaque ajout alourdit la circulation et engendre des coûts supplémentaires pour la collectivité;
- Adapter les horaires scolaires : cette piste a été explorée, notamment à l'école de Choëx, mais s'est révélée incompatible avec les cadences régionales du réseau MobiChablais et aurait impacté les retours de midi;
- Mettre en place des surveillances avant ou après les cours : cette mesure, déjà pratiquée ponctuellement, reste envisageable pour les situations particulières. Elle engendrerait des coûts supplémentaires en personnel si certaines plages devaient être étendues.

6. MESURES ET PERSPECTIVES

Le Conseil municipal, par l'intermédiaire du Service "Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports", poursuivra et renforcera la collaboration avec les TPC et les établissements scolaires.

Les actions suivantes seront maintenues ou intensifiées :

- Tri des élèves pour mieux répartir les flux et éviter la surcharge de certains bus;
- Adaptations d'horaires effectuées en août dernier, avec de nouveaux ajustements prévus pour décembre 2025;
- Concertations annuelles systématiques avant chaque changement d'horaire (entre mars et décembre), associant les écoles et les TPC;
- Renforcement du dialogue intercommunal entre les partenaires du concept MobiChablais afin de promouvoir une approche régionale coordonnée;
- Demande d'adaptation de la formation des chauffeurs TPC opérant sur les lignes scolaires, incluant une sensibilisation aux besoins spécifiques des enfants et aux réalités du milieu scolaire, avec le concours d'intervenants éducatifs;
- Suivi documenté des retards ou incidents signalés par les directions d'écoles, permettant un traitement rapide et une traçabilité accrue.

Dans une optique d'amélioration continue et de suivi documenté des retards ou d'éventuels dysfonctionnements majeurs, les problèmes peuvent être signalés directement aux TPC.

7. CONCLUSION

Le Conseil communal est pleinement conscient des enjeux liés à la ponctualité et à la fiabilité des transports publics pour les élèves montheysans. Il réaffirme sa volonté de maintenir un dialogue constructif et régulier avec les TPC, les établissements scolaires et les communes partenaires du réseau MobiChablais. L'objectif demeure inchangé : garantir un service public de transport sûr, fiable et adapté aux besoins des familles, dans un esprit de coopération régionale et d'amélioration continue.

Montheys, le 17 novembre 2025